



CARNAVAL DE MULHOUSE



GROUPEMENT DES SOCIETES MULHOUSIENNES REUNIES

PARTICULIERS

SOUTENEZ LE CARNAVAL de MULHOUSE

DEVEZ MEMBRE DU GROUPEMENT des SOCIETE ou AUTRES du CARNAVAL de MULHOUSE

LES AVANTAGES

- 1- Vous soutenez le Carnaval de Mulhouse
- 2- Des prix de locations de costumes avantageux
- 3- Des prix pour des Prêts de sujets, Masques, groupes électrogènes ou autres très avantageux.
- 4- Vous Participer aux réunions du groupement et à l'assemblée générale
(vous pouvez vous exprimer, vous n'avez pas le droit de votes)
- 5- Vous avez régulièrement les dernières nouvelles du CARNAVAL
- 6- Une carte de membre annuelle vous sera transmise

LES CONDITIONS :

- A- Vous devez vous acquitter de la modique somme de 20,00 euros Annuelle
- B- (Somme revue et corrigée lors des assemblées générales)
- C- Vous devez respecter les divers règlements du Carnaval de Mulhouse.
- D- Vous serez sollicité à participer à notre vente du Pins
(moyennement 20 pièces)
- E- Vous pouvez (Sans aucune Obligation) nous apporter votre aide pendant les différentes festivités ou lors du W.K. carnavalesque (Sécurité - Guide - buvette etc....)

INSCRIPTION : coupon a envoyez au siège du carnaval de Mulhouse 113 rue de château zu rein accompagner du paiement ou du justificatif de paiement ou par mail : sp.jm@evhr.net

Nom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Tel. : _____

Accepte de devenir membre du groupement des associations pour la modique somme de 20,00 euros

Payer le : _____ Par : Cheque PayPal Espèces : _____

Pour le Carnaval de Mulhouse

Mr SPRENGER Jean-Marc Président

Adhérents à :
la FFBA
la N.E.G.,
le B.D.K.,
le HEFARI.

Coordonnées :
113 rue du Château Zu-Rhein
F-68200 MULHOUSE
Tél : 00 33 (0)9 75 92 85 63
GSM : 00 33 (0)7 71 05 66 02

Internet :
www.carnaval-mulhouse.com
infos@carnaval-mulhouse.com

Facebook : Carnaval de Mulhouse

Coordonnées Bancaires :
CCM St-Joseph Mulhouse
10278 03008 00033674345 90

IBAN : FR7610278030080003367434590
BIC : CMCIFR2A

ASSURANCE GROUPE FFBA N° 108138/R FCF N° 6806242 N° ORDRE : 2083